



Conseil Consultatif des Locataires

CoCoLo-HmW

SISP L'Habitation Moderne

Réf. JCG/VD-09.1601

À la Direction Générale de la
SOCIÉTÉ DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
S.L.R.B.
Rue Jourdan, 45-55
1060 Bruxelles
Copie : mwalravens@slrb.irisnet.be

Le 14 avril 2009.

Messieurs,

« **Problèmes** » de fonctionnement au sein du CoCoLo de l'Habitation Moderne "signalés" à la SLRB
Votre lettre du 07-04-2009 - Réf.A/JUR/MW/1015247

Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre susmentionnée.

Nous rejetons avec la plus grande fermeté les propos tendancieux que vous tenez à notre égard, en particulier une soi-disant volonté d'ambiguïté entretenue sur notre site Internet. Nous ne voyons d'ailleurs pas l'intérêt que nous y aurions, M. Allaer demeurant, de par ses très anciens et nombreux contacts avec les locataires, l'interlocuteur privilégié de ceux-ci, en dépit du fait (de notoriété publique) qu'il n'est plus président. Nous constatons encore une fois que la SLRB se situe à des années lumière des réalités du terrain ! C'est regrettable vu la mission qui lui a été confiée.

Nous regrettons que les reproches qui nous sont faits ne reposent que sur des allégations non vérifiées de personnes ambitieuses et frustrées, alors que, malgré une demande officielle, nous n'avons jamais pu être entendus sur les faits (cfr. notre lettre du 13 mars 2008 restée sans réponse).

Précisons en outre que :

- Lors du remplacement au poste de président de M. Patrick Allaer par M. Jean-Claude Geeraerts, notre site a été mis à jour en temps réel. Les indications qui y figurent sont conformes à la réalité : les membres du Bureau et les autres membres du Conseil sont repris dans des tableaux distincts, tandis que M. Allaer n'est plus mentionné comme membre du Conseil mais comme conseiller permanent, dans une case séparée, conformément à la décision de notre Conseil prise le 3 mars 2008. La page "A la une" relate en outre l'historique de cette modification et la nomination de M. Allaer en tant que conseiller permanent.
- Le numéro de GSM que vous mentionnez n'appartient ni à M. Allaer ni à un autre membre en particulier : il s'agit d'une connexion anonyme avec carte prépayée qui sert de manière globale pour la facilité des locataires. Ce numéro aboutit à l'adresse officielle de notre Conseil, c'est-à-dire la conciergerie du quartier Hof-ten-Berg, qui est également l'adresse officielle de notre local. Puisqu'un point de contact est indispensable et qu'aucun membre ne souhaite prendre le relais ni la charge de cette responsabilité, cette solution a été adoptée par notre Conseil. Les messages qui y parviennent sont enregistrés et transmis aux

ADRESSE DE CONTACT :

AVENUE HENRI LAFONTAINE 49/65
1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

ING : 310-1813763-46

WEBSITE : <http://www.cocolo-hmw.org>
E-MAIL : info@cocolo-hmw.org
TÉL : 02.772.48.20 FAX : 02 610 53 03
1215/04/20091:33



personnes concernées. D'autre part, le numéro privé de M. Allaer n'est pas mentionné sur le site. Quant à notre nouveau président, il n'a pas souhaité que soit rendu public son numéro de téléphone privé.

- Remarquons à ce sujet que le statut très particulier des CoCoLo (ou plutôt leur absence de statut juridique) complique singulièrement leur fonctionnement. Il serait bon que le législateur soit un peu plus imaginatif dans son élaboration et n'oblige plus des locataires sociaux à endosser des responsabilités inadaptées à leur situation financière. C'est notamment le cas des abonnements Internet, Belgacom et du compte bancaire.
- Le site Internet de notre Conseil est un outil personnel lui appartenant, où il a le droit de s'exprimer en toute autonomie, dans les limites de la bienséance et des règles générales d'éthique qui gouvernent ce type de media. Son contenu est conforme aux décisions prises par la majorité de ses membres et ne regarde personne d'autre. Ce moyen d'expression et de communication, réalisé PAR et POUR les locataires, est d'autant plus nécessaire que la SLRB n'a jamais cru utile de mentionner sur son site l'existence même des CoCoLo, alors qu'il s'agit d'une institution créée de par la volonté du Gouvernement régional. Oubli ou déni ? En tout cas, omission regrettable et incompréhensible.

En conclusion, nous estimons que les références faites sur notre site web à M. Allaer sont véridiques et suffisamment précises pour que tout visiteur normalement lettré fasse la distinction entre le président actuel, les autres membres élus et notre conseiller. Il serait, en revanche, inexact, lacunaire et préjudiciable à de nombreux locataires de ne pas mentionner la position que M. Allaer occupe actuellement ainsi que le moyen de le contacter.

Notre SISF elle-même est consciente de cette réalité et considère M. Allaer comme un interlocuteur incontournable. C'est la raison pour laquelle elle a accepté que toutes les réunions d'examen et d'analyse des charges locatives 2007 se déroulent en sa présence, ce qui est le cas depuis plusieurs mois.

Ajoutons que, lors de la mandature précédente (2004-2007) nous avons également mentionné sur notre site web l'existence de deux collaborateurs bénévoles qui ont, depuis lors, été élus. Il nous semblait tout à fait normal et équitable que des personnes qui nous apportaient leur savoir-faire, leur temps et leurs compétences soient ainsi reconnues. Il en sera de même pour toute personne qui souhaiterait nous aider en dehors du cadre strict des membres élus.

Afin que les informations portées à la connaissance du public soient complètes, nous publierons à notre tour sur notre site web votre lettre ainsi que notre réponse. La tentative d'intimidation, de censure et d'ingérence (voire d'abus de pouvoir) d'une institution dépendant de la Région de Bruxelles-Capitale sur un outil d'expression démocratique sera ainsi portée à la connaissance des locataires.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Copie à :

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale
Mme Françoise Dupuis, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale